



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



L'APPRENTISSAGE

**DANS LES MÉTIERS DU SPORT
ET DE L'ANIMATION**



Vous voulez faire
une formation
professionnelle
pour devenir
éducateur sportif
ou animateur,
c'est possible
par la voie de
l'apprentissage

Guide à destination des candidats à l'apprentissage

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



L'APPRENTISSAGE

**DANS LES MÉTIERS DU SPORT
ET DE L'ANIMATION**

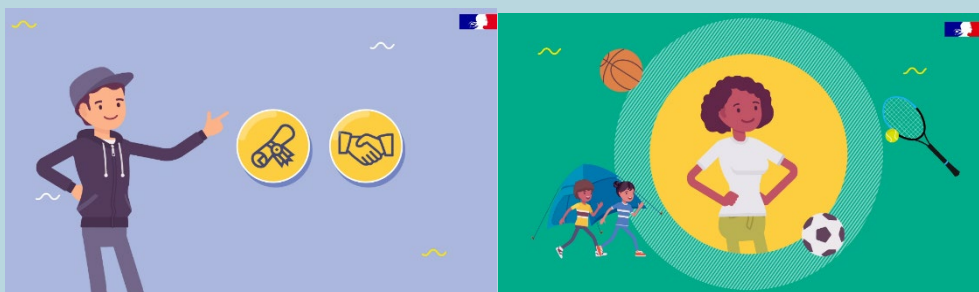


Recruter
un alternant
dans ma structure
en lui offrant
la possibilité
de se former
à un métier :
c'est possible
par la voie
de l'apprentissage !

Guide à destination des employeurs

L'APPRENTISSAGE DANS LES SECTEURS DE L'ANIMATION ET DU SPORT

- BILAN 2021 -



Préambule

Tous secteurs d'activités confondus, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage a connu en France une forte hausse en 2021 (+39 % par rapport à 2020). Ainsi on dénombre 731 800 contrats d'apprentissage commencés au cours de l'année 2021. Un nouveau record, après celui déjà enregistré en 2020, avec 526 400 nouveaux contrats.

Le succès de l'apprentissage s'explique notamment par la réforme de l'apprentissage intervenue après l'entrée en vigueur des dispositions prévues par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 (loi dite LCAP) et les aides exceptionnelles à l'embauche d'apprentis, mises en place au plus fort de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, à l'été 2020, et prolongées jusqu'au 30 juin 2022.

Dans les secteurs de l'animation et du sport, le nombre de stagiaires préparant un diplôme d'Etat professionnel (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) et justifiant du statut d'apprenti au cours de l'année, a atteint un niveau historique en 2021, avec plus de 18 900 apprentis enregistrés, soit plus de 6 200 supplémentaires par rapport à 2020 (+ 49 % sur un an).

En 2021, ce sont plus de 10 000 nouveaux contrats d'apprentissage qui ont ainsi débuté pour des individus préparant un diplôme d'Etat professionnel des secteurs de l'animation ou du sport, soit 35 % de plus qu'un an auparavant et 6 fois plus qu'en 2015.

Entre 2015 et 2021, ce sont plus de 30 000 individus qui ont bénéficié de l'apprentissage pour préparer un diplôme d'Etat de nos secteurs.

Le plan de développement de l'apprentissage dans les secteurs de l'animation et du sport initié en 2015 (*circulaire N° DS/DS.C2/2015/1 du 7 janvier 2015*), a permis de lancer la dynamique. Elle s'est ensuite accélérée avec l'entrée en vigueur des dispositions prévues par la loi LCAP de 2018, qui a rendu l'apprentissage plus attractif pour les jeunes, leurs familles et les entreprises, en levant un certain nombre de freins (suppression de l'autorisation administrative d'ouverture et de fermeture des centres de formation d'apprentis -CFA-, financement des contrats par les OPCO sur la base d'un « coût au contrat » défini par les branches professionnelles...).

Les bons résultats de l'apprentissage observés dans nos secteurs sont le fruit d'une forte mobilisation du ministère chargé des sports, de ses services déconcentrés et ses établissements publics de formation, en lien avec les partenaires, en premier lieu les branches professionnelles de l'animation et du sport, Régions de France, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), la Fédération nationale des CFA sport animation tourisme (FNCFASAT), avec lesquels un protocole d'accord a été signé.

En 2021, le ministère chargé des Sports a entendu poursuivre sa politique de développement de ce dispositif, au moment où les aides exceptionnelles pour les employeurs prévues dans le cadre du plan de relance « *France Relance* », étaient prolongées, étaient jusqu'à la fin juin 2022. C'est dans ce contexte que le ministère a lancé une nouvelle [campagne de communication](#) au cours de l'été 2021, afin de valoriser l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation et ainsi :

- ✓ mieux faire connaître les atouts de l'apprentissage aux potentiels acteurs ;
- ✓ informer sur les mesures et aides annoncées dans le cadre du plan « *France Relance* »;
- ✓ encourager plus de jeunes et d'employeurs à s'engager dans l'apprentissage.

REC'-App

Pour permettre le suivi des effectifs d'apprentis dans les secteurs de l'animation et du sport, l'outil de recueil « **REC'-App** » est mis à la disposition des Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Une nouvelle version de cet outil sous Excel a été développée en 2021 en s'appuyant sur l'application FORÔMES (FORmations et diplÔMES). Cette évolution permet dorénavant d'identifier les apprentis (un rapport leur est d'ailleurs consacré dans l'outil Forômes_Exploit), les CFA et les UFA. Seuls les apprentis BAPAAT (diplôme abrogé depuis le 31 décembre 2021) et les autres certifications professionnelles ne relevant pas de la filière des diplômes d'Etat de la Jeunesse et des Sports du niveau 4¹ à 6¹ restent à saisir puisqu'ils ne sont pas gérés par FORÔMES (comme par exemple les titres à finalité professionnelles -TFP-).

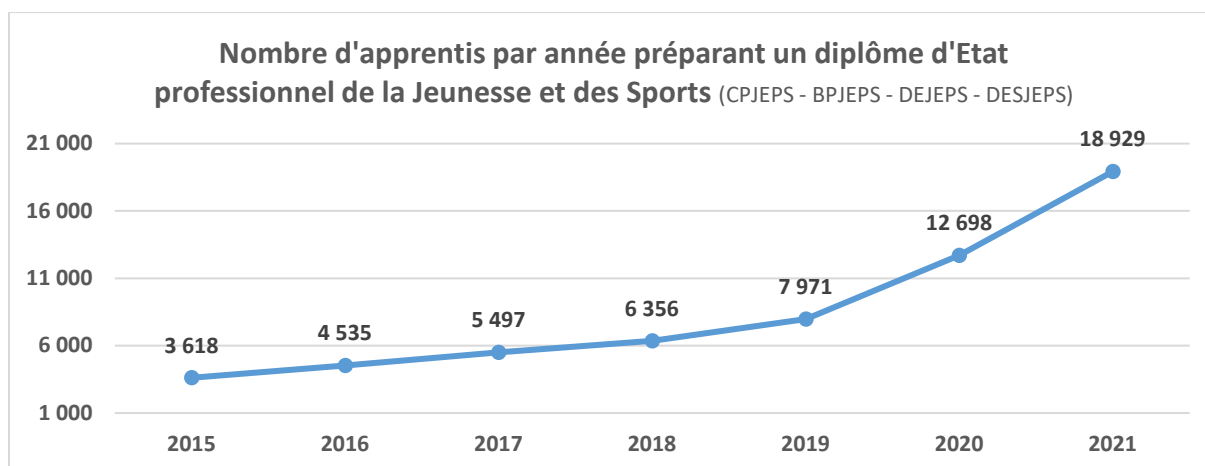
REC'-App a désormais vocation à permettre d'établir une photographie de la situation de l'apprentissage dans les secteurs de l'animation et du sport à la fin de chaque semestre (au 30 juin et au 31 décembre).

Le présent bilan de l'apprentissage dans les secteurs de l'animation et du sport a été effectué à partir des données disponibles au 31 décembre 2021.

¹ Cadre national des certifications professionnelles

1. Les bénéficiaires de l'apprentissage en 2021

En 2021, parmi les personnes préparant un diplôme d'Etat professionnel dans les secteurs de l'animation et du sport (hors BAPAAT), près de 19 000 ont justifié du statut d'apprenti au cours de l'année (qu'elles aient, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, été diplômées, échoué aux épreuves, abandonné ou poursuivi leur formation en 2022). L'augmentation de ce nombre d'apprentis a été de 49 % par rapport à 2020. Si l'augmentation est moins forte que l'année précédente (+59 %), ce sont 6 231 personnes en plus qu'en 2020 concernées par l'apprentissage.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère chargé des sports

Au 31 décembre 2021 :

- 11 228 personnes sont en situation d'apprentissage (soit 59 % de l'ensemble qui sont toujours en cours de formation),
- 5 260 ont été diplômées dans l'année (soit 28 % de l'ensemble),
- 2 441 sont non diplômées, suite à un abandon ou un échec à tout ou partie de la certification préparée (soit 13 % de l'ensemble).

Les diplômés en 2021 ont pour 77 % d'entre eux débuté leur apprentissage en 2020, 17 % en 2019 et 6 % en 2021.

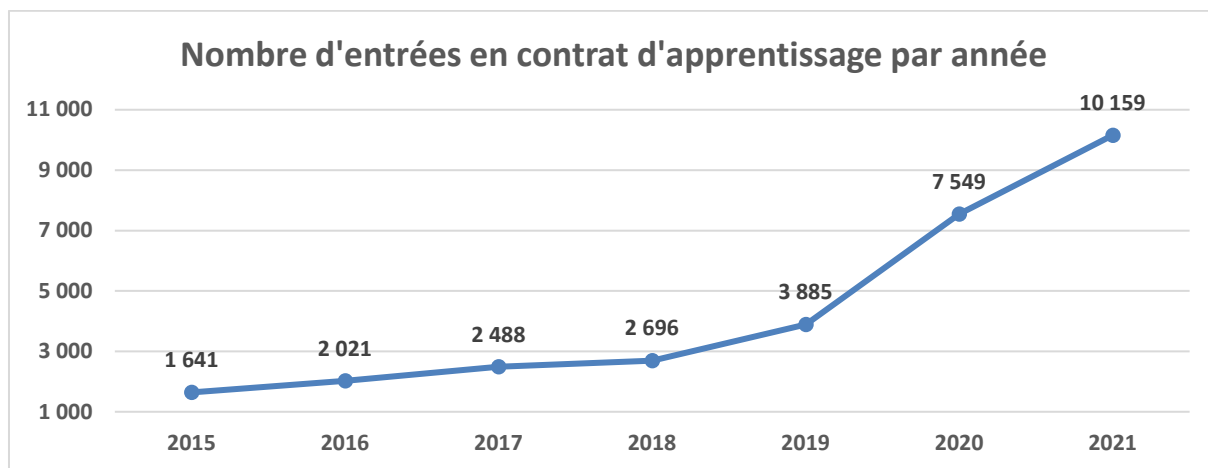
Les personnes en cours d'apprentissage au 31 décembre 2021 ont pour 86 % d'entre elles débuté leur formation au cours de la même année et pour 14 % en 2020.

Parmi les abandons ou échecs enregistrés en 2021 : 70 % sont des hommes, 23 % étaient inscrits en formation dans le secteur de l'animation, 9 % étaient inscrits en CPJEPS, 86 % en BPJEPS et 8 % en DEJEPS. Si l'on compare le profil des apprentis ayant abandonné ou échoué à celui de l'ensemble des apprentis entrés en 2021, on constate :

- qu'ils sont légèrement plus souvent des hommes (2 points d'écart),
- qu'ils préparaient plus souvent une certification relevant du secteur de l'animation que la moyenne (5 points d'écart),
- que l'âge ne semble pas être un facteur déterminant en matière d'abandon ou d'échec.

2. Une très forte progression des entrées en contrat d'apprentissage en 2021

En 2021, plus de 10 000 entrées en contrat d'apprentissage ont été enregistrées, soit une augmentation de 35 % par rapport à l'année précédente.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

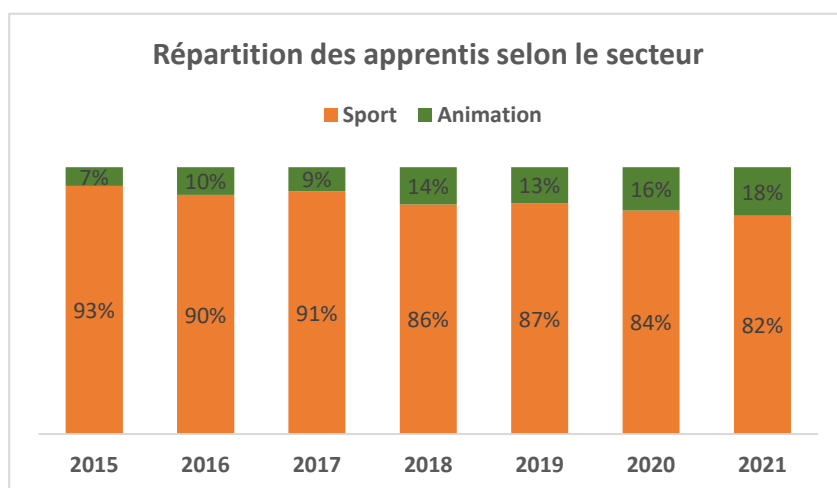
Source : Forômes, Ministère chargé des sports

Le nombre d'entrées est en constante augmentation depuis 2015. L'évolution est marquée par les impacts de la loi LCAP de 2018 qui a engendré une progression de 44 % du nombre de nouveaux contrats en 2019. La très forte augmentation constatée en 2020, avec près du doublement du nombre d'entrées (+ 94 %), puis celle plus mesurée de 2021, sont en grande partie dues aux mesures spécifiques en faveur de l'apprentissage instaurées depuis l'été 2020 dans le cadre du plan « France Relance ».

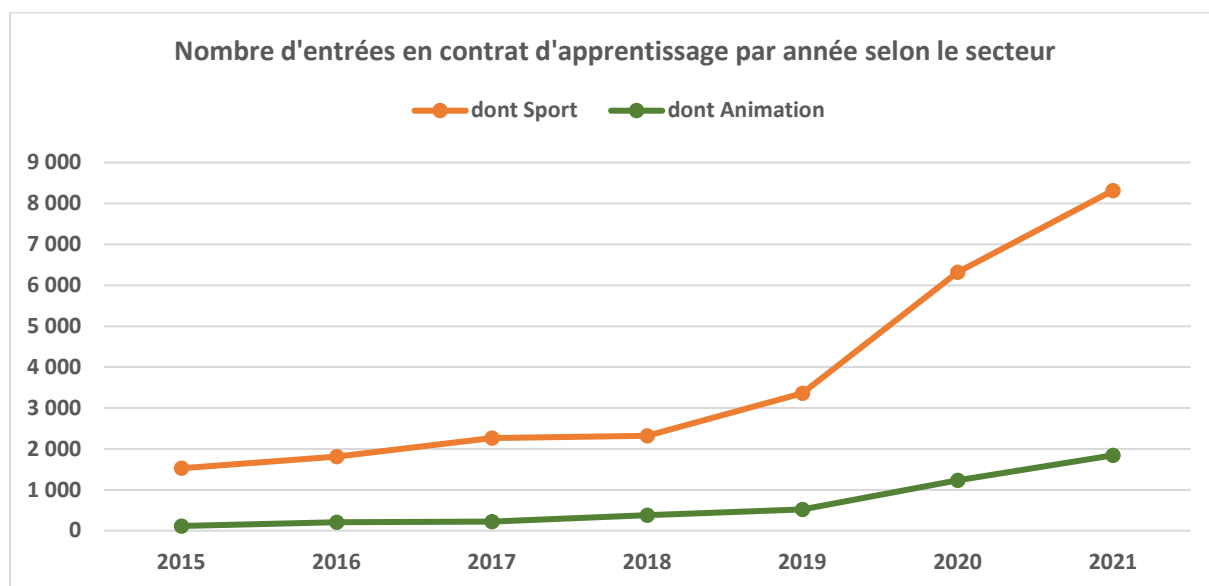
3. Plus de 8 apprentis sur 10 préparent un diplôme d'Etat dans le secteur du sport

Si la proportion de nouveaux apprentis a toujours été largement supérieure dans le sport (82 % en 2021), le poids du secteur de l'animation est en constante augmentation et atteint 18 % en 2021.

Dans le secteur du sport, ce sont plus de 8 300 nouveaux contrats qui ont débuté et plus de 1 800 dans le secteur de l'animation.



Quel que soit le secteur, une forte accélération du nombre de contrats d'apprentissage s'observe à partir de 2019 et surtout en 2020 et 2021.

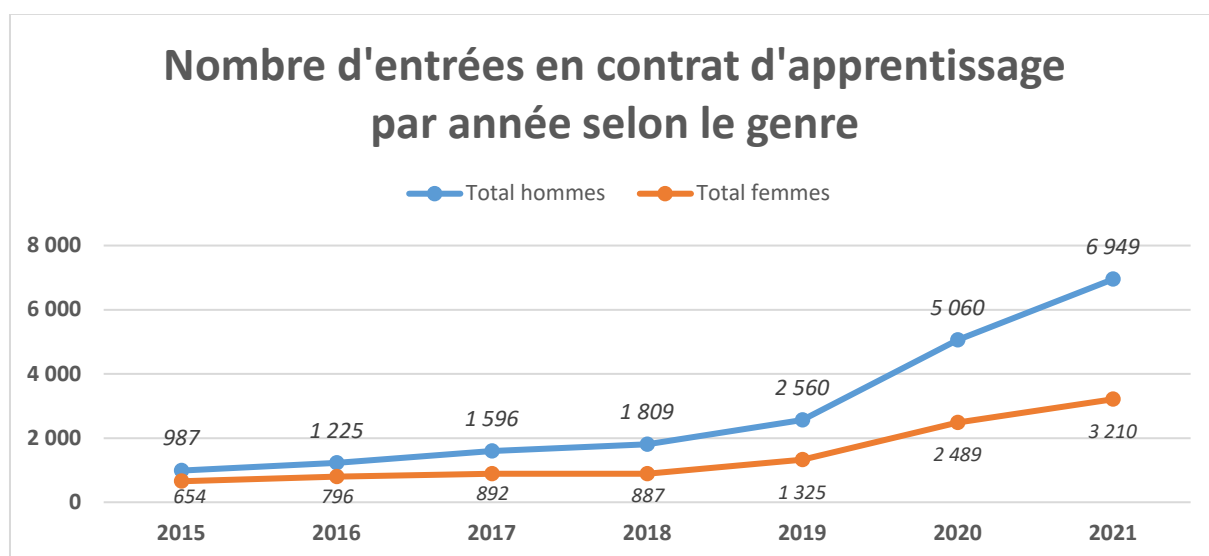


Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)
Source : Forômes, Ministère chargé des sports

4. Les hommes majoritaires dans le sport, les femmes dans l'animation

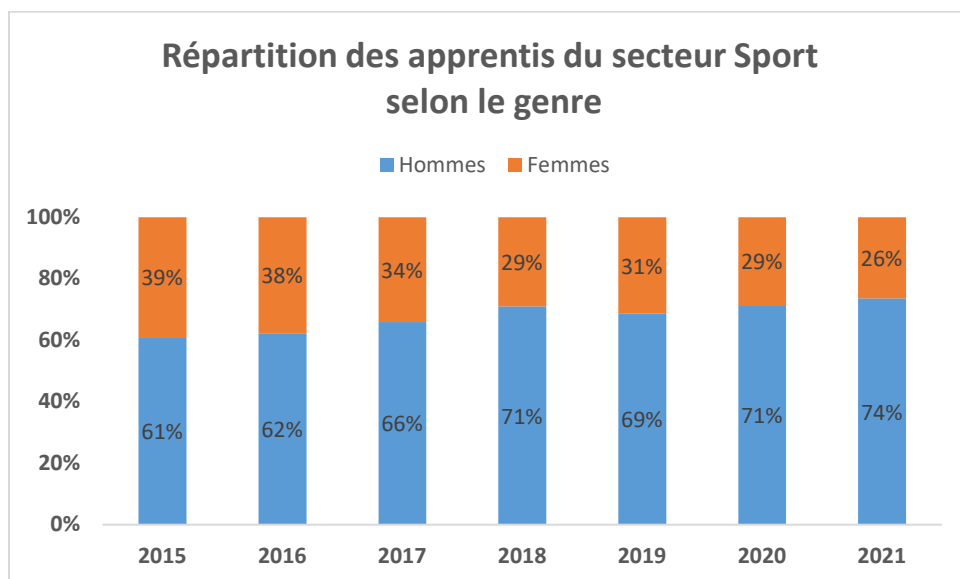
Les apprentis qui entrent en formation dans un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports sont majoritairement des hommes : 66 % sur la période 2015-2021 ; et 68 % pour la seule année 2021.

Mais il existe une forte différence entre le secteur du sport et celui de l'animation.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)
Source : Forômes, Ministère chargé des sports

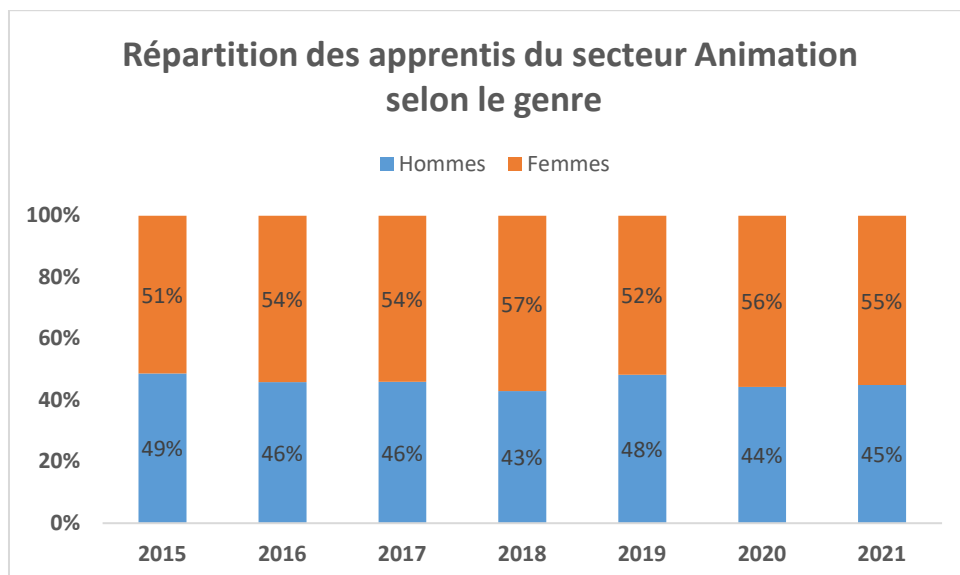
Les apprentis dans le secteur du sport sont très largement des hommes : 70 % sur la période 2015-2021 ; et 74 % en 2021. La part des hommes chez les apprentis du sport tend à augmenter année après année.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère chargé des sports

A l'inverse, dans le secteur de l'animation, les femmes sont majoritaires chez les apprentis : 55% sur la période 2015-2021. Le poids des femmes dans le secteur de l'animation est relativement stable.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère chargé des sports

5. Des apprentis dans les secteurs du sport et de l'animation plus âgés que tous secteurs d'activités confondus

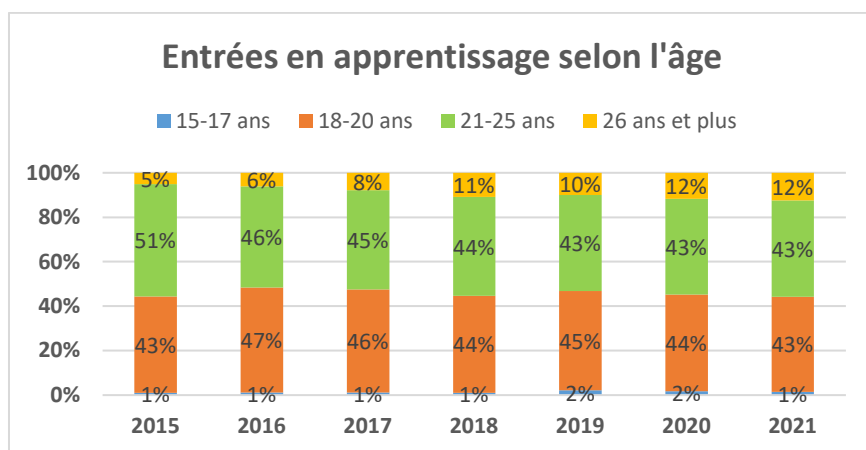
L'âge moyen à l'entrée en apprentissage se situe entre 21 et 22 ans. Il n'y a pas de différence notable ni entre les femmes et les hommes, ni entre le secteur du sport et celui de l'animation. Ce constat est stable sur l'ensemble de la période 2015-2021.

La part des mineurs (15-17 ans) a toujours été marginale dans les secteurs du sport et de l'animation. Elle n'a jamais dépassé 2 %, alors que tous secteurs d'activités confondus, leur part était de 36 % en 2018, avant de diminuer les années suivantes (32 % en 2019 et 22 % en 2020)².

La part des 18-20 ans et celle des 21-25 ans sont stables sur la période 2015-2021 ; elles représentent chacune 43 % des nouveaux contrats en 2021.

La part des apprentis de 26 ans et plus a augmenté au fil des années et atteint 12 % des nouveaux contrats en 2020 et 2021. Dans les secteurs du sport et de l'animation, ces apprentis sont plus représentés que tous secteurs d'activités confondus où leur part ne représente que 6 % en 2020³ (mais en légère augmentation notamment du fait de la généralisation de l'ouverture de l'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus depuis le 1^{er} janvier 2019).

A noter qu'il existe une dérogation permettant aux sportifs de haut niveau (liste arrêtée par le ministère chargé des Sports) de souscrire un contrat d'apprentissage sans limite d'âge supérieure, comme c'est le cas pour une personne reconnue travailleur handicapé ou une personne qui a un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme ou titre sanctionnant la formation poursuivie. Ces dérogations peuvent en partie expliquer la part plus importante dans le secteur du sport des apprentis âgés de 26 ans et plus.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

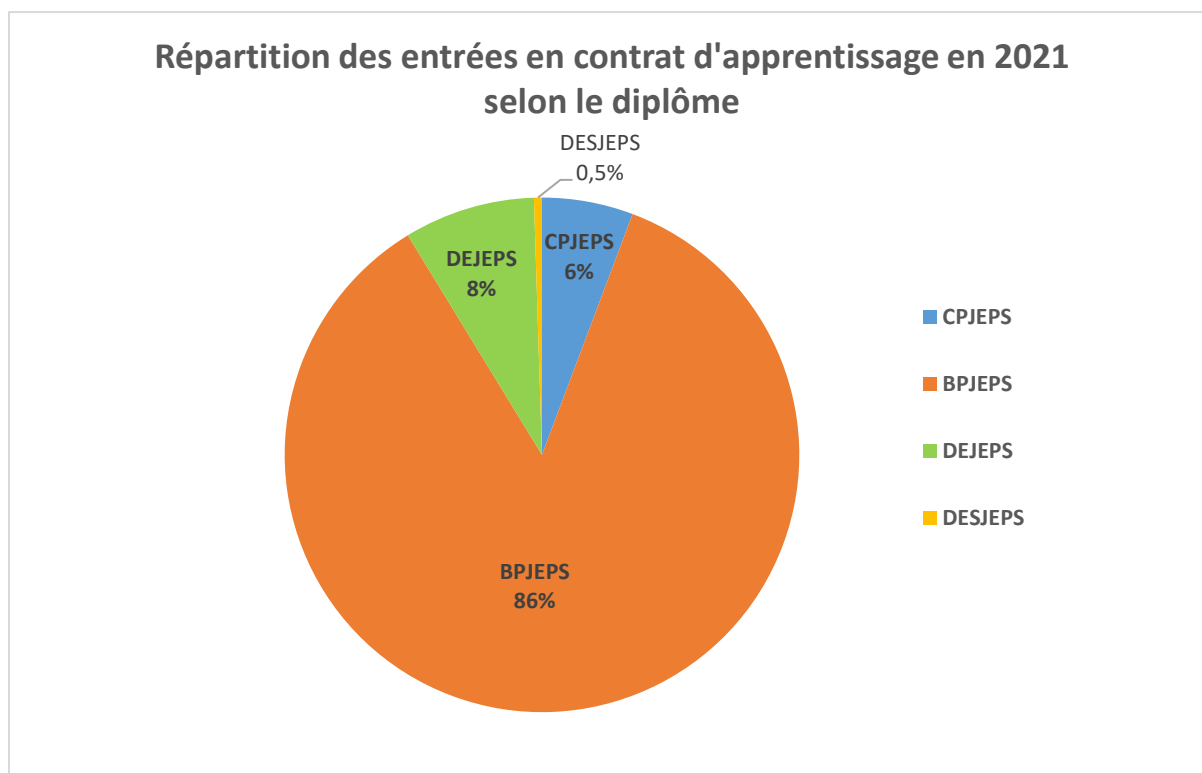
Source : Forômes, Ministère chargé des sports

² Dares, « Une très forte augmentation des entrées en contrat d'apprentissage en 2020 », coll. Focus n°38, juillet 2021.

³ Ibid.

6. Plus de 8 apprentis sur 10 préparent un BPJEPS

Comme pour les années précédentes, le BPJEPS, diplôme de niveau 4, est la certification professionnelle la plus préparée par les apprentis dans les secteurs du sport et de l'animation. Ce diplôme est préparé par 86 % des personnes entrées en apprentissage en 2021. Ce taux est relativement stable depuis plusieurs années.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

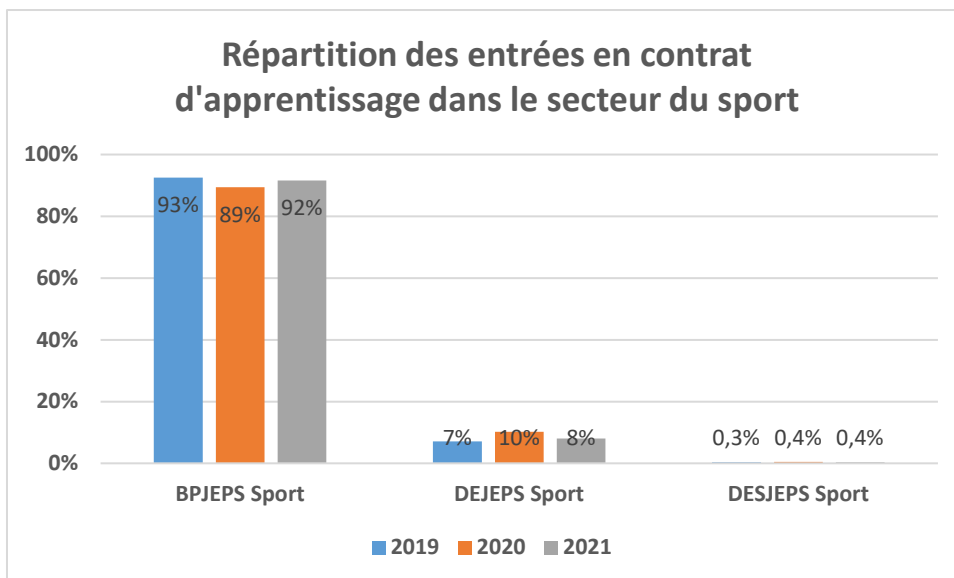
Source : Forômes, Ministère chargé des sports

Le DEJEPS, diplôme de niveau 5, concerne 8 % des nouveaux contrats d'apprentissage en 2021, soit 836 individus.

Le CPJEPS, diplôme de niveau 3 créé en 2019, trouve sa place. Ce diplôme qui ne concerne que le secteur de l'animation de par sa seule mention actuellement proposée, représente 6 % des nouveaux contrats d'apprentissage en 2021, soit 582 individus ;

Le DESJEPS, diplôme de niveau 6, est très peu préparé sous ce statut et ne représente que 51 nouveaux contrats d'apprentissage en 2021 (soit 1 %).

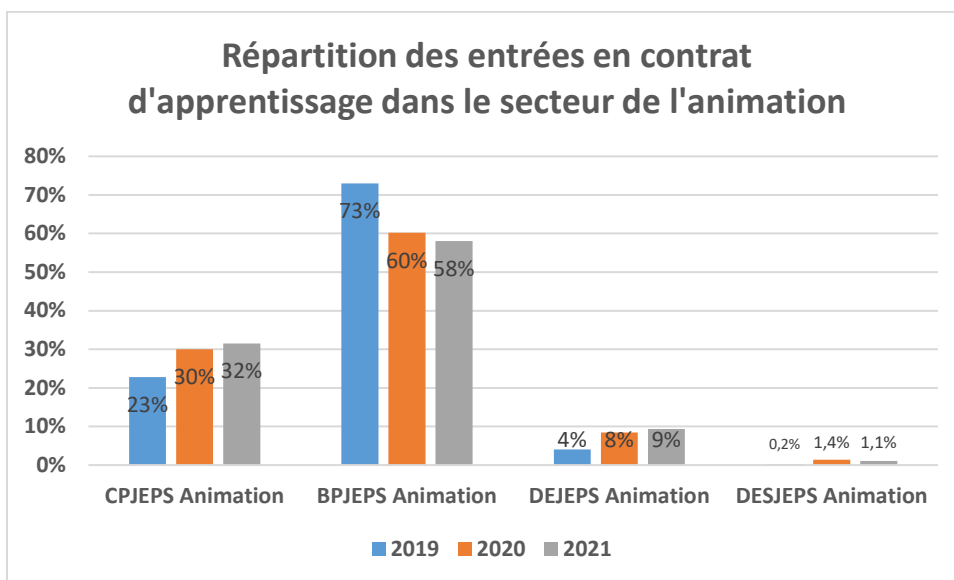
Les trois diplômes les plus préparés en 2021 sont le BPJEPS, spécialité « Educateur sportif » (75 %), le BPJEPS spécialité « Animateur » (11 %) puis le DEJEPS, spécialité « Perfectionnement sportif » (7 %).



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère chargé des sports

Dans le secteur du sport, le BPJEPS est préparé par 9 apprentis sur 10. Le DEJEPS représente quasiment les 10 % restant, le DESJEPS ne comptabilisant que 31 nouveaux contrats d'apprentissage en 2021 (soit plus que les années précédentes).



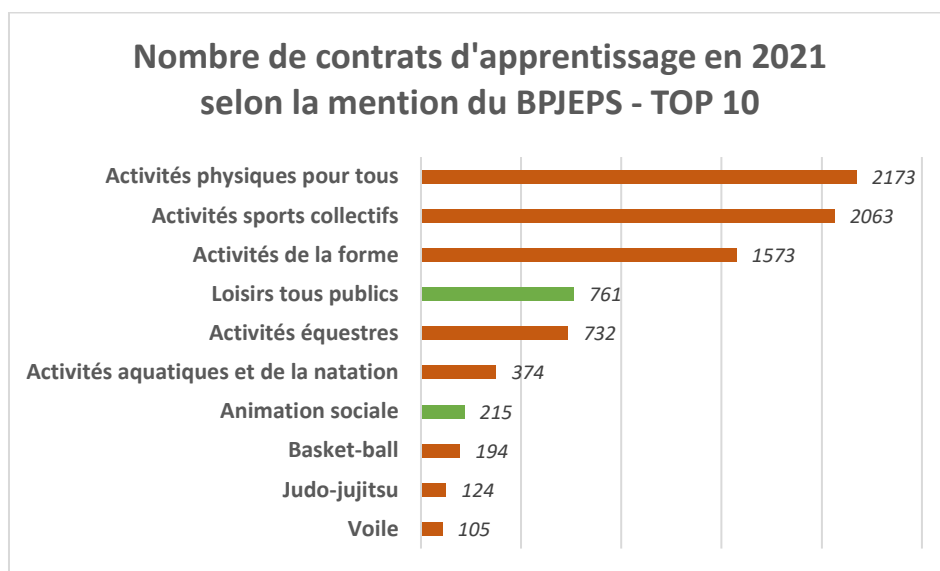
Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère chargé des sports

Dans le secteur de l'animation, le principal diplôme préparé est aussi le BPJEPS mais sa part tend à décroître en faveur du CPJEPS, diplôme de niveau 3 créé en 2019. En 2021, le DEJEPS concerne 172 nouveaux contrats soit 9 % du total des entrées en apprentissage dans ce secteur ; le DESJEPS reste très marginal avec 20 entrées seulement.

➤ Zoom sur le BPJEPS

En 2021, 30 mentions du BPJEPS sont concernées par des apprentis ayant signé un contrat d'apprentissage. Le top 10 des mentions les plus préparées représente 96 % des nouveaux contrats d'apprentissage inscrits cette année pour ce diplôme de niveau 4. Les trois premières mentions, qui relèvent toutes du champ du sport, représentent même le tiers des nouveaux contrats en 2021 : « activités physiques pour tous », « activités sports collectifs » et « activités de la forme ».



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère chargé des sports

Les mentions membres du « TOP 10 » restent inchangées depuis 2019.

	2021			2020			2019	
	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des BPJEPS	Taux de croissance annuel	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des BPJEPS	Taux de croissance annuel	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des BPJEPS
Activités physiques pour tous	2173	25,0%	40%	1550	24,3%	84%	842	24,3%
Activités sports collectifs	2063	23,7%	46%	1415	22,2%	104%	695	22,2%
Activités de la forme	1573	18,1%	64%	959	15,0%	141%	398	11,9%
Loisirs tous publics	761	8,8%	37%	557	8,7%	75%	319	8,7%
Activités équestres	732	8,4%	-3%	758	11,9%	44%	526	15,0%
Activités aquatiques et de la natation	374	4,3%	7%	349	5,5%	25%	279	5,5%
Animation sociale	215	2,5%	62%	133	2,1%	151%	53	1,7%
Basket-ball	194	2,2%	13%	172	2,7%	153%	68	2,1%
Judo-jujitsu	124	1,4%	15%	108	1,7%	112%	51	1,6%
Voile	105	1,2%	2%	103	1,6%	17%	88	2,7%

Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

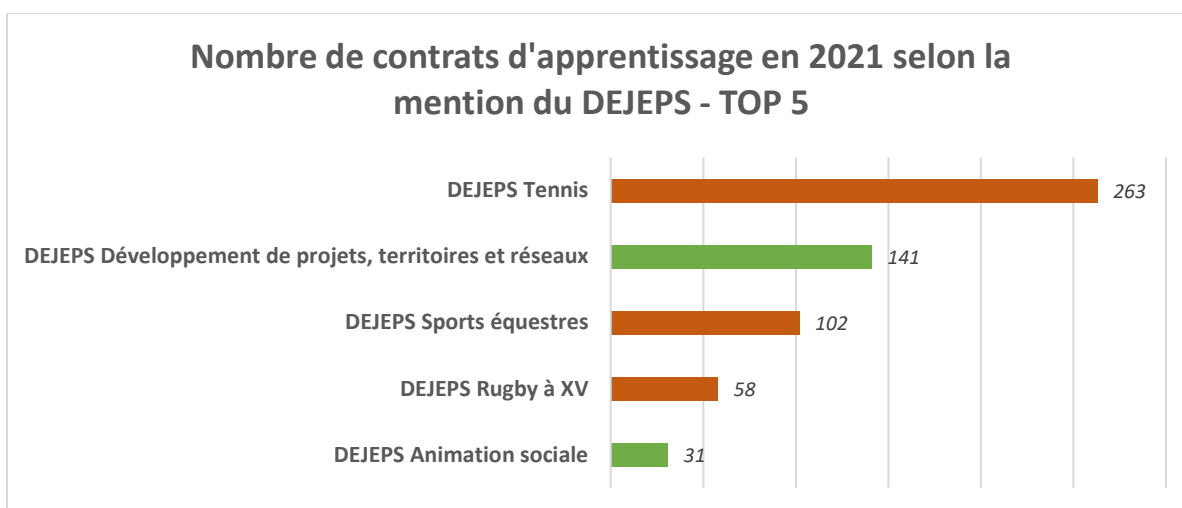
Source : Forômes, Ministère chargé des sports

Les nouveaux contrats d'apprentissage concernent la mention « activités physiques pour tous » pour le quart des individus préparant un BPJEPS (25 % en 2021 contre 24 % les deux années précédentes). La mention « activités sports collectifs » a été également très sollicitée en 2021 : 24 % des nouveaux contrats de niveau 4 (22 % en 2020 et en 2019). Suivent les mentions « activités de la forme » (18 % en 2021 contre 12 % en 2019) ; « loisirs tous publics » (9 % en 2021, comme les années précédentes), et « activités équestres » (8 % contre 12 % en 2020 et 15 % en 2019). Les autres mentions voient leurs effectifs augmenter mais restent inférieurs à 400 nouveaux contrats annuels.

Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage est en hausse pour toutes les mentions du BPJEPS du « TOP 10 », sauf pour les « activités équestres » qui marquent le pas avec une baisse de 3 % en 2021.

Après de forts taux de croissance pour l'ensemble des mentions en 2020, les dynamiques se différencient en 2021. Les mentions « activités de la forme » et « animation sociale » présentent de forts taux de croissance avec respectivement +64 % et +62 % en 2021. Sont aussi en augmentation soutenue : les mentions « activités sports collectifs » (46 %), « activités physiques pour tous » (40 %) et « loisirs tous publics » (37 %). La mention « activités aquatiques et de la natation » enregistre seulement 25 nouveaux contrats d'apprentissage soit 7 % de plus qu'en 2020.

➤ Zoom sur le DEJEPS



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère chargé des sports

Pour rappel, le DEJEPS concerne 8 % des nouveaux contrats d'apprentissage en 2021, soit 836 individus. Le taux de croissance est seulement de 12 % en 2021 après un quasi triplement des effectifs en 2020 par rapport à 2019. Les nouvelles entrées en apprentissage au niveau DEJEPS concernent 29 mentions différentes en 2021 mais 3 d'entre elles regroupent plus de 60 % des

nouveaux contrats. En dehors du « TOP 3 », toutes les mentions enregistrent moins de 100 entrées en apprentissage en 2021.

Les mentions membres du « TOP 3 » restent inchangées depuis 2019.

	2021			2020			2019	
	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des DEJEPS	Taux de croissance annuel	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des DEJEPS	Taux de croissance annuel	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des DEJEPS
Tennis	263	31,5%	-22%	338	45,2%	207%	110	24,3%
Développement de projets, territoires et réseaux	141	16,9%	78%	79	10,6%	276%	21	22,2%
Sports équestres	102	12,2%	38%	74	9,9%	NS	4	11,9%

Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère chargé des sports

La mention « tennis » représente l'essentiel des entrées en apprentissage au niveau DEJEPS : 31,5 % en 2021 et 45 % en 2020. Les mentions « développement de projets, territoires et réseaux » et « sports équestres » représentent respectivement 17 % et 12 % en 2021 contre 11 % et 10 % en 2020.

➤ **Zoom sur le DESJEPS**

En dehors de deux apprentis, tous les contrats d'apprentissage débutés en 2021 au niveau DESJEPS concernent les trois mentions suivantes « tennis » (16), « judo-jujitsu » (16) et « directeur de structure et de projet » (17).

Les effectifs étant très faibles, il n'est pas pertinent de calculer des taux de croissance annuel par mention.

7. Approche régionale des entrées en contrats d'apprentissage

	2019					2020					2021				
	Nb. de nouveaux contrats	Part de la région dans l'ensemble national	Taux de croissance annuel	Part des nouveaux contrats Sport	Part des nouveaux contrats Animation	Nb. de nouveaux contrats	Part de la région dans l'ensemble national	Taux de croissance annuel	Part des nouveaux contrats Sport	Part des nouveaux contrats Animation	Nb. de nouveaux contrats	Part de la région dans l'ensemble national	Taux de croissance annuel	Part des nouveaux contrats Sport	Part des nouveaux contrats Animation
Auvergne-Rhône-Alpes	630	16%	61%	80%	20%	1142	15%	81%	80%	20%	1467	14%	28%	83%	17%
Bourgogne-Franche-Comté	465	12%	33%	92%	8%	850	11%	83%	91%	9%	929	9%	9%	90%	10%
Bretagne	199	5%	34%	99%	1%	453	6%	128%	91%	9%	598	6%	32%	86%	14%
Centre-Val de Loire	159	4%	15%	95%	5%	216	3%	36%	98%	2%	192	2%	-11%	97%	3%
Corse	19	0,5%	NS	100%		64	1%	237%	98%	2%	14	0,1%	-78%	100%	
Grand Est	187	5%	14%	80%	20%	348	5%	86%	79%	21%	363	4%	4%	64%	36%
Guadeloupe	22	1%	-12%	73%	27%	13	0%	-41%		100%	41	0,4%	215%	95%	5%
Guyane	20	1%	NS	55%	45%	21	0%	5%		100%	16	0,2%	-24%	38%	63%
Hauts-de-France	163	4%	34%	81%	19%	263	3%	61%	81%	19%	495	5%	88%	70%	30%
Île-de-France	471	12%	53%	76%	24%	837	11%	78%	83%	17%	1428	14%	71%	81%	19%
La Réunion	49	1%	20%	29%	71%	164	2%	235%	15%	85%	251	2%	53%	27%	73%
Martinique						8	0,1%	NS	25%	75%					
Normandie	309	8%	69%	92%	8%	577	8%	87%	88%	12%	679	7%	18%	85%	15%
Nouvelle-Aquitaine	393	10%	17%	94%	6%	855	11%	118%	90%	10%	1008	10%	18%	85%	15%
Occitanie	398	10%	73%	95%	5%	695	9%	75%	80%	20%	1043	10%	50%	83%	17%
Pays de la Loire	218	6%	163%	84%	16%	679	9%	211%	85%	15%	1021	10%	50%	85%	15%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	183	5%	6%	91%	9%	364	5%	99%	93%	7%	614	6%	69%	87%	13%
	Total : 3885		Moyenne nationale : 44%	Moyenne nationale : 87%	Moyenne nationale : 13%	Total : 7549		Moyenne nationale : 94%	Moyenne nationale : 84%	Moyenne nationale : 16%	Total : 10159		Moyenne nationale : 35%	Moyenne nationale : 82%	Moyenne nationale : 18%

Note de lecture : En 2021, en région Auvergne-Rhône-Alpes :

- 1 467 nouveaux contrats d'apprentissage ont débuté ;
- soit une augmentation de 28 % par rapport à l'année précédente ;
- ils représentent 14 % des nouveaux contrats qui ont été signés en France en 2021 (10 159 contrats France entière) ;
- 83 % de ces 1 467 nouveaux individus en apprentissage préparent un diplôme d'Etat professionnel du secteur du sport et 17 % du secteur de l'animation.

Les couleurs des cellules de la variable « Taux de croissance annuel » symbolisent l'écart à la moyenne nationale :

- « Fort » écart supérieur à la moyenne nationale
- « Faible » écart à la moyenne nationale
- « Fort » écart inférieur à la moyenne nationale

➤ Zoom sur l'enquête REC'App DRAJES

DRAJES	2017	2018	2019	2020	2021		
					Objectifs	Résultats	% par rapport à l'objectif
GRAND EST	316	385	427	567	567	755	133%
NOUVELLE AQUITAINE	465	682	877	1352	1352	2 041	151%
AUVERGNE-RHONE ALPES	1375	1451	1780	2309	2309	2 904	126%
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	521	818	1161	1633	1633	2 455	150%
BRETAGNE	240	294	360	707	707	1 091	154%
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	304	363	436	490	490	507	103%
CORSE	0	0	21	29	30*	83	177%
GUADELOUPE	52	74	58	47	74	70	95%
GUYANE	0	0	20	21	21	57	171%
IDF	1654	946	1012	1389	1500*	2 306	154%
LA REUNION	46	60	89	213	213	427	200%
MARTINIQUE	0	0	0	2	30*	6	20%
MAYOTTE	0	0	0	0	10*	0	-
OCCITANIE	438	558	665	1087	1087	1 760	162%
HAUTS-DE-France	231	299	385	506	506	861	170%
NORMANDIE	413	453	641	981	981	1 343	137%
PACA	381	508	495	620	620	979	158%
PAYS DE LA LOIRE	304	337	412	974	974	1 933	198%
TOTAL	6 740	7 228	8 840	12 927	13 104	19 578	+149%

Champ : nombre de stagiaires justifiant du statut d'apprenti sur l'année dans une formation préparant un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BAPAAT) et TFP recensés par les DRAJES sur leur territoire.

Précaution de lecture : en 2021 seules deux régions ont pu renseigner la rubrique relative aux apprentis en TFP. Enquête REC'app 2021, Ministère chargé des sports

Toutes les régions ont enregistré une progression du nombre de stagiaires justifiant du statut d'apprenti en 2021 par rapport à 2020.

Pour les régions n'ayant jamais atteint l'objectif fixé dans *l'annexe 1 de la CIRCULAIRE N° DS/DS.C2/2015/1 du 7 janvier 2015**, la direction des sports l'a maintenu pour 2021 (Corse, Ile-de-France, Martinique et Mayotte). Pour toutes les autres régions, il était demandé d'atteindre en 2021 un nombre de stagiaires justifiant du statut d'apprentis au moins égal au meilleur résultat enregistré depuis 2015.

Seule Mayotte n'a toujours aucun apprenti recensé car il n'existait pas encore de CFA proposant des formations sur nos secteurs sur ce territoire. Cette situation devrait s'améliorer en 2022, puisque le premier CFA proposant des formations dans les métiers du sport et de l'animation vient d'être créé à Mayotte.

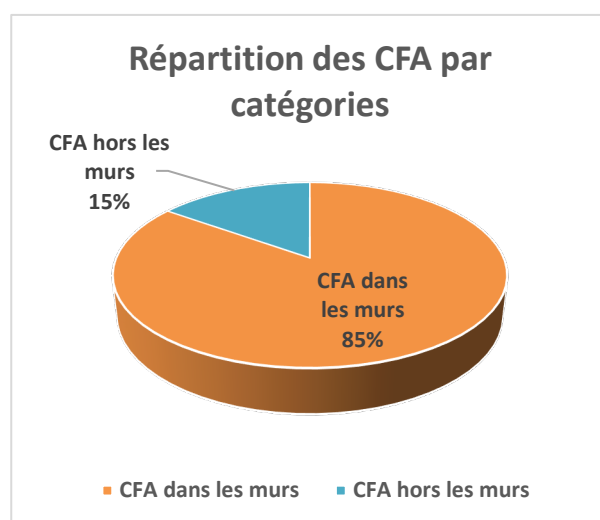
8. Un nombre de CFA en forte croissance

La suppression depuis le 1^{er} janvier 2019 de l'autorisation administrative d'ouverture et de fermeture des CFA explique l'augmentation importante du nombre de CFA dans nos champs de compétences.

Les CFA partenaires avec qui les DRAJES travaillent passent ainsi de 138 en 2020 à 218 CFA en 2021.

Ils sont majoritairement :

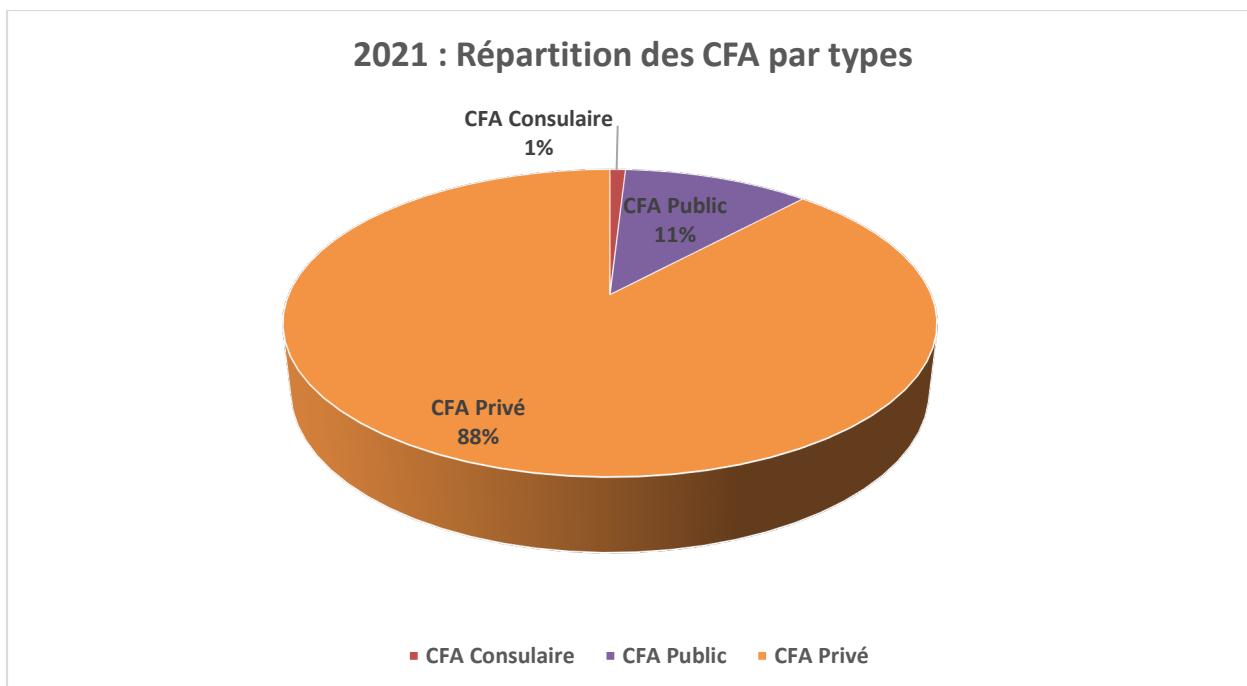
- privés (88%) ;
- « dans les murs » (85%), c'est-à-dire que les formations sont organisées par les CFA dans ses propres locaux. Seulement 15% sont « hors les murs », c'est-à-dire organisées par des unités de formation par apprentissage (UFA) sous la responsabilité administrative et pédagogique du CFA de rattachement.



Source : Enquête REC'app 2021, Ministère chargé des sports

On y retrouve évidemment les CFA qui font partie de la FNCFA SAT mais aussi :

- Des CFA agricoles (dont des centres de formation professionnelle et de promotion agricole) ;
- Des CFA consulaires ;
- Des CFA interprofessionnels ;
- Des CFA de ligues ou fédérations sportives ;
- Des CFA de mouvements d'éducation populaire ;
- Des CFA omnisports ...



Source : Enquête REC'app 2021, Ministère chargé des sports

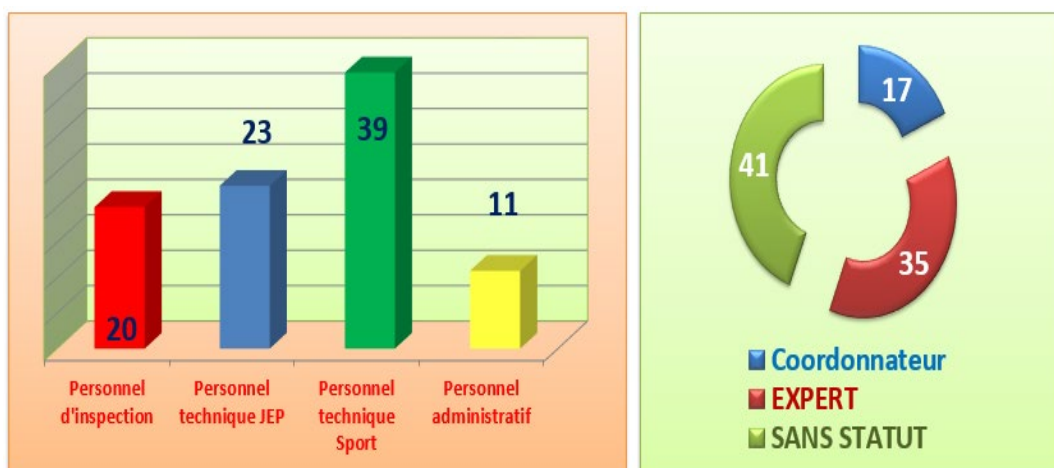
➤ **Zoom sur les établissements publics de formation**

En 2021, plus de 2 000 apprentis ont suivi une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021) dans les établissements publics de formation (EPF) du ministère chargé des sports. On constate que 16 CREPS (sur 18 sites) et 3 écoles nationales (l'école nationale d'équitation de Saumur au sein de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation –IFCE-, l'école nationale de voile et des sports nautiques –ENVSN- et l'école nationale des sports de montagne –ENSM-), ont accueilli des apprentis en 2021 en tant que CFA ou UFA. Au sein des EPF, 95 % des diplômes préparés relèvent du secteur du sport et 75 % sont des BPJEPS.

9. Des équipes davantage mobilisées au sein des DRAJES

La montée en charge du dispositif et la création d'une mission régionale de contrôle pédagogique depuis le 1^{er} janvier 2019, a conduit les DRAJES à renforcer les équipes mobilisées sur l'apprentissage.

En 2021, 93 personnes sont directement mobilisées sur ce dispositif au sein des missions régionales de l'apprentissage (71 en 2020, 70 en 2019, 77 en 2018, 86 en 2017, 92 en 2016, 145 en 2015).



Champ : nombre d'agents recensés par les DRAJES sur leur territoire exerçant des fonctions en lien avec l'apprentissage.

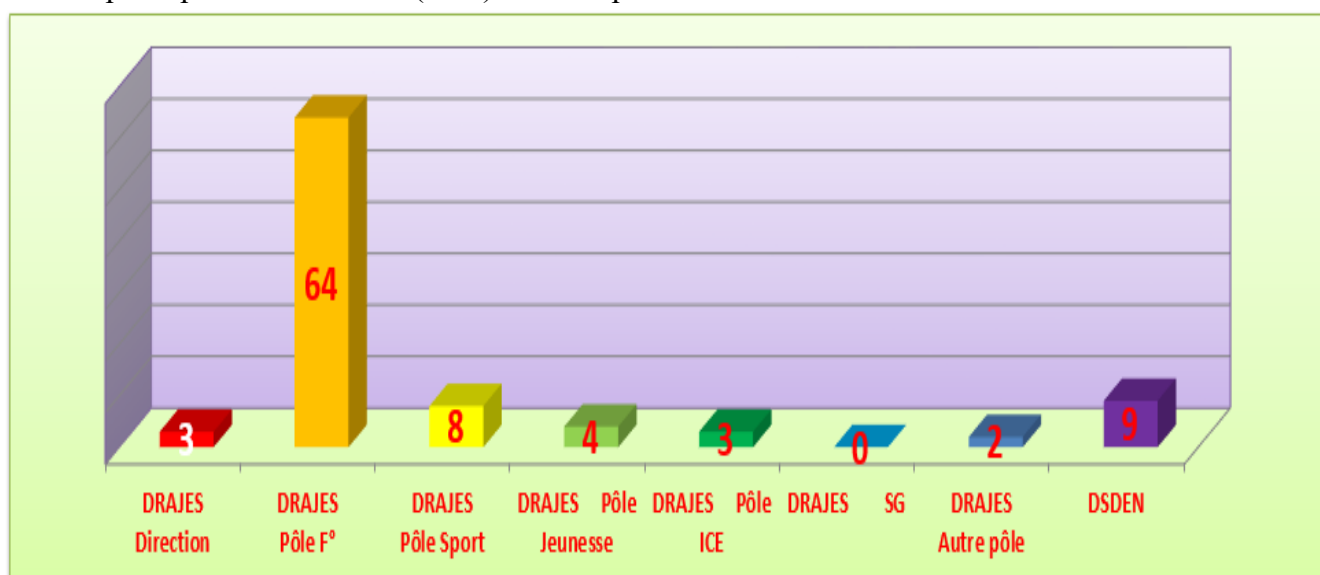
Précaution de lecture : Sur les 93 agents recensés par les DRAJES, 35 sont exclusivement désignés comme experts dans les arrêtés de composition des missions de contrôles pédagogiques des formations par apprentissage pour les diplômés JS ; 17 sont désignés à la fois comme experts et comme coordonnateurs de la mission de contrôle par les recteurs de régions académiques et 41 exercent des missions sans bénéficier du statut particulier d'expert.

Enquête REC'app 2021, Ministère chargé des sports

Parmi ces 93 personnes, on comptabilise :

- 20 IJS (17 en 2020, 6 en 2019 ; 17 en 2018 ; 15 en 2017 ; 17 en 2016, 23 en 2015), 62 PTP et 11 personnels administratifs ;
- dont 52 nommés comme experts dans les arrêtés de composition des missions de contrôles pédagogiques (35 en 2020, 31 en 2019 ; 33 en 2018, 32 en 2017 ; 37 en 2016 et 56 en 2015) et parmi eux, on dénombre 17 agents qui exercent la fonction de coordonnateur, plus directement sollicités par les employeurs, les CFA et leurs apprentis.

Ils sont principalement affectés (69%) dans les pôles « formation » des DRAJES.



Sources : Enquête REC'app 2021, Ministère chargé des sports

10. Des aides proposées aux structures sportives

Année	Aides mobilisées	Montant	Aide moyenne	Ratio Aides / apprentis JS
2015	346	1 171 941	3 387€	10%
2016	519	1 920 328	3 700€	12%
2017	757	2 338 395	2 957€	11,2%
2018	949	2 937 578	3 095€	13,12%
2019	1013	3 187 793	3 147€	11,46%
2020	-	-	-	-
2021	287	830 283	2893€	1,47%
Entre 2015 et 2021	3 871	12 386 318€	Moyenne : 3 199€	

Source : ANS

L'agence nationale du sport (ANS) accompagne le développement de l'apprentissage dans le sport.

En 2021, le montant de l'enveloppe prévue était de 2M€, mais en raison du prolongement par le gouvernement de l'aide exceptionnelle à destination des employeurs qui recrutent des apprentis jusqu'au 30 juin 2022, les crédits ont été réorientés vers le développement de l'emploi.

Depuis 2015, plus de 12,3 millions d'euros ont permis de mobiliser 3 871 aides à destination de structures sportives pour accueillir des apprentis.

Le dispositif d'aides prévu sur la part territoriale à destination des clubs, comités et ligues accueillant un apprenti est maintenu en 2022 par l'ANS. L'enveloppe prévue s'élève à 1M€.

Perspectives pour 2022

La mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur doit rester une priorité au moment où les dispositifs d'aides exceptionnelles à l'apprentissage pour les employeurs arrivent à échéances fin juin.

La possibilité pour les collectivités territoriales de bénéficier d'un financement à 100% du coût global pour les contrats d'apprentissage signés à partir du 1^{er} janvier 2022 (dans la limite du montant maximal défini), devrait permettre de renforcer encore la dynamique favorable observée ces dernières années.

Le renforcement des contrôles pédagogiques pilotées par les DRAJES doit permettre de garantir aux jeunes qui s'engagent sur nos formations aux métiers du sport et de l'animation, une qualité pédagogique conforme aux référentiels des diplômes. C'est ce que madame la ministre déléguée chargée des Sports a rappelé en introduction du KIT relatif à « La mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage pour les diplômes « Jeunesse et Sport ».

Le développement de l'apprentissage dans les métiers de l'animation et du sport demeure un enjeu majeur pour le ministère chargé des sports en 2022. Il s'inscrit notamment dans la perspective pour la France d'accompagner le développement des activités de loisirs, de la pratique sportive et d'organiser la coupe du monde de rugby de 2023, les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.